



## ODILE MAURIN, UNE « PASSIONARIA » ASSUMÉE !

L'APF, Association des Paralysés de France, association représentant les personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, et leurs familles, est traversée depuis quelques mois par un conflit interne. Alertés par Odile Maurin, représentante Départementale de l'APF (Association des Paralysés de France) en Haute-Garonne depuis 2013, qui a fait l'objet d'une procédure d'exclusion par le Conseil d'Administration national en décembre 2015, nous nous sommes penchés sur cette « Passionaria » militante au verbe fort et aux idées bien arrêtées.

Odile Maurin n'en finit pas de dénoncer « les dysfonctionnements démocratiques de l'association ». Elle avait été, avec d'autres élus et militants, à l'origine de la diffusion d'un manifeste interne appelant l'APF à transformer ses pratiques et à respecter son projet associatif. « Mais en dépit des proclamations de bonnes intentions, l'association a décidé d'essayer de faire taire ceux qui remettent en cause des procédés autoritaires et peu respectueux des règles élémentaires de la vie associative » dicit un communiqué de presse écrit par 69 « frondeurs » de l'APF qui ont lancé une pétition et espèrent « peser » sur l'assemblée générale du 25 juin à Clermont-Ferrand.

« Il y a un problème de fonctionnement démocratique au sein de l'APF. 4-5 personnes manipulent les administrateurs. Il faut aujourd'hui installer un rapport de force ! » estime Odile qui s'est donné pour objectifs de réformer les statuts et de rendre le pouvoir au plus grand nombre. « J'ai longtemps pensé qu'il y avait de l'incompétence. J'ai voulu croire aux explications données... Mais devant l'absence d'impulsion nationale, j'ai voulu être celle qui montre qu'on peut agir ! »

Elle a organisé des opérations « coups de poing » sur le territoire comme des interventions sur des péages d'autoroute, une occupation d'une cité administrative, un

« comité d'accueil » pour Ségolène Neuville, la secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées et de l'exclusion... « Nous avons saisi également les parlementaires de Haute Garonne pour qu'ils ne ratifient pas l'ordonnance... »

« L'année 2015 aurait dû marquer une date historique pour l'Accessibilité de toutes les Personnes à Mobilité Réduite avec l'échéance de la loi de 2005, elle a été finalement celle d'un nouveau recul historique. Les Agendas d'Accessibilité Programmée venant au final traduire ce nouveau renoncement. L'affaire traîne depuis 1975... Il fallait protester, que des voix s'élèvent ! Voilà ce que j'attendais de mon Association dont la notoriété, le réseau, les nombreux adhérents et le nombre d'établissements qu'elle gère ont un poids conséquent ! » martèle Odile.

« Le volontarisme militant inscrit dans ses statuts et dans son projet associatif est aujourd'hui interrogé par ses propres adhérents. Comment expliquer les faibles mobilisations mises sur pied ces dernières années ? Comment passer sous silence l'absence de recours et autres contentieux devant la justice de ce pays alors que la loi de 2005 le permettait ? Comment expliquer la faiblesse des moyens consacrés par l'APF à ces questions ? » interroge la présidente de l'Association Handi-sociale, depuis 2000, et qui a rejoint l'APF en 2013 pour en devenir une élue active et bénévole.

Le dialogue entre les deux parties est rompu et le bras de fer se poursuit. Du côté de l'APF, c'est une situation difficile à gérer et on n'a pas envie de s'étendre ni polémiquer sur ce conflit rappelant que l'association œuvre chaque jour pour l'amélioration et la mise en conformité de la loi... Une tension qu'on regrette et qui ne doit pas faire oublier les actions à mener aujourd'hui et... demain !

Odile Maurin n'en finit pas de dénoncer « les dysfonctionnements démocratiques de l'association ».